

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué 2022/2530(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<p>Règles spécifiques applicables aux contrôles officiels effectués par les autorités compétentes sur les animaux, les produits d'origine animale et les produits germinaux, les mesures de suivi à prendre par l'autorité compétente en cas de non-respect des règles d'identification et d'enregistrement des bovins, des ovins et des caprins ou de manquement au cours du transit de certains bovins par l'Union, et abrogation du règlement (CE) n° 494/98 de la Commission</p> <p>Complétant 2013/0140(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>2.80 Coopération et simplification administratives</p> <p>3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire</p> <p>3.10.08.01 Alimentation animale</p> <p>3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie</p> <p>3.10.10 Alimentation, législation alimentaire</p> <p>4.60.04.04 Sécurité alimentaire</p>	

Evénements clés			
04/02/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)00577	
04/02/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
16/02/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/02/2022	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
12/04/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		